

## Communiqué de presse du 16/11/2015

### Lutte contre la pauvreté d'énergie: Le Fonds Social Chauffage existe depuis 10 ans Selon une enquête auprès des CPAS, le Fonds Social Chauffage fonctionne de manière optimale

Le 17 septembre 2015 le Fonds Social Chauffage s'est vu à nouveau reconduire son agrément pour une durée de 5 ans par Madame Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Fonds est un instrument important dans la lutte contre la pauvreté d'énergie.

Pour autant que le consommateur entre en ligne de compte, le Fonds octroie une allocation annuelle de maximum 210€ pour les combustibles suivants:

- le gasoil de chauffage (Mazout) en vrac ;
- le gasoil de chauffage (Mazout) à la pompe ;
- le pétrole lampant (type C) ;
- le gaz propane en vrac.
  
- **Le Fonds Social Chauffage est une collaboration entre le secteur public (quote-part +/- 64,49%) et le secteur privé (quote-part +/- 35,51%).**

Tous ces combustibles sont représentés au sein du Fonds Social Chauffage via leur fédération, s'y trouvent également des représentants du gouvernement fédéral (SPF Économie, SPP Intégration Sociale).

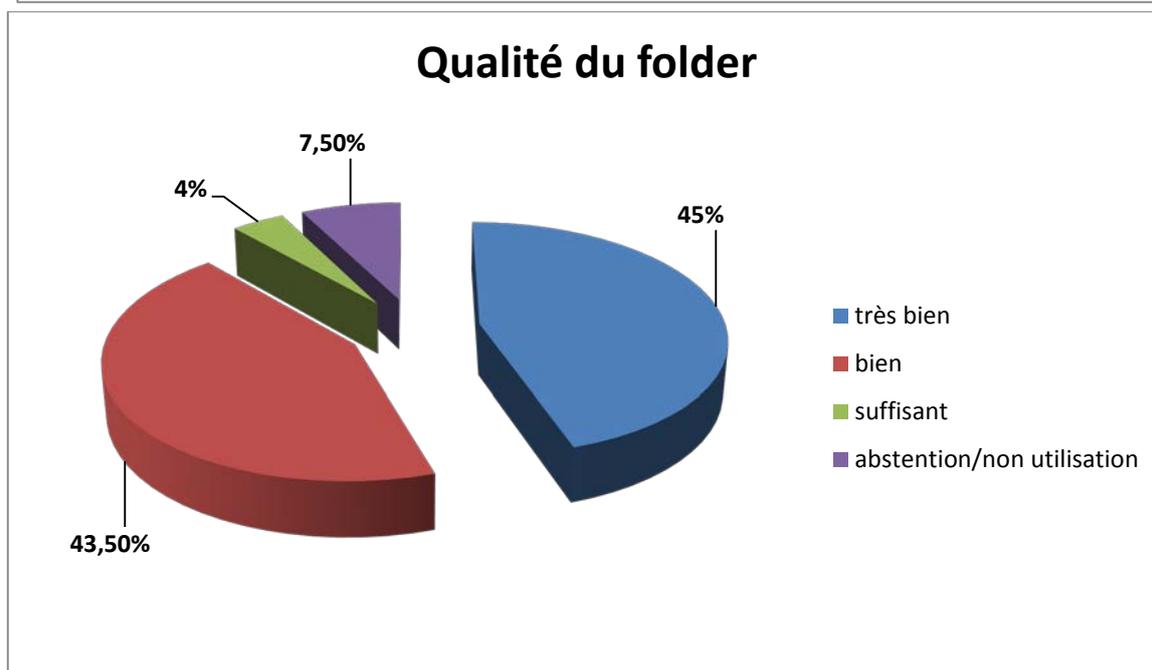
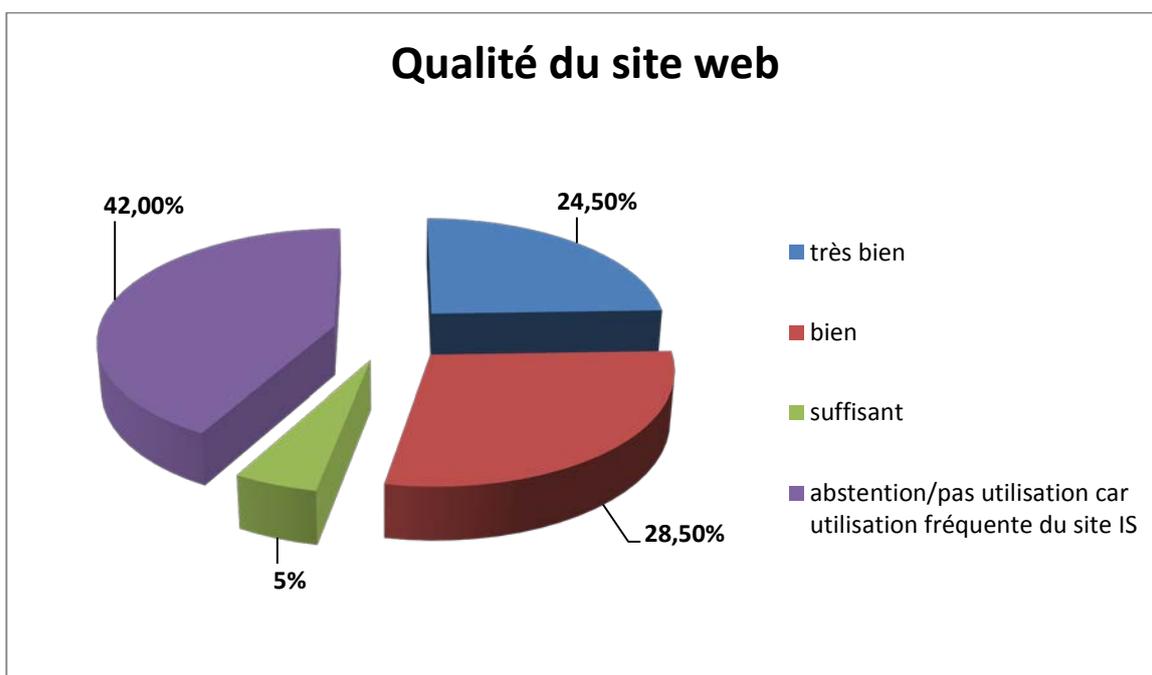
- **Les frais de fonctionnement sont faibles (2,28% du budget).**

Une équipe de 3 personnes y travaille pour toute la Belgique: les tâches concernent la coordination, communication, call center et suivi financier et comptable des recettes et dépenses, en ce y compris les placements.

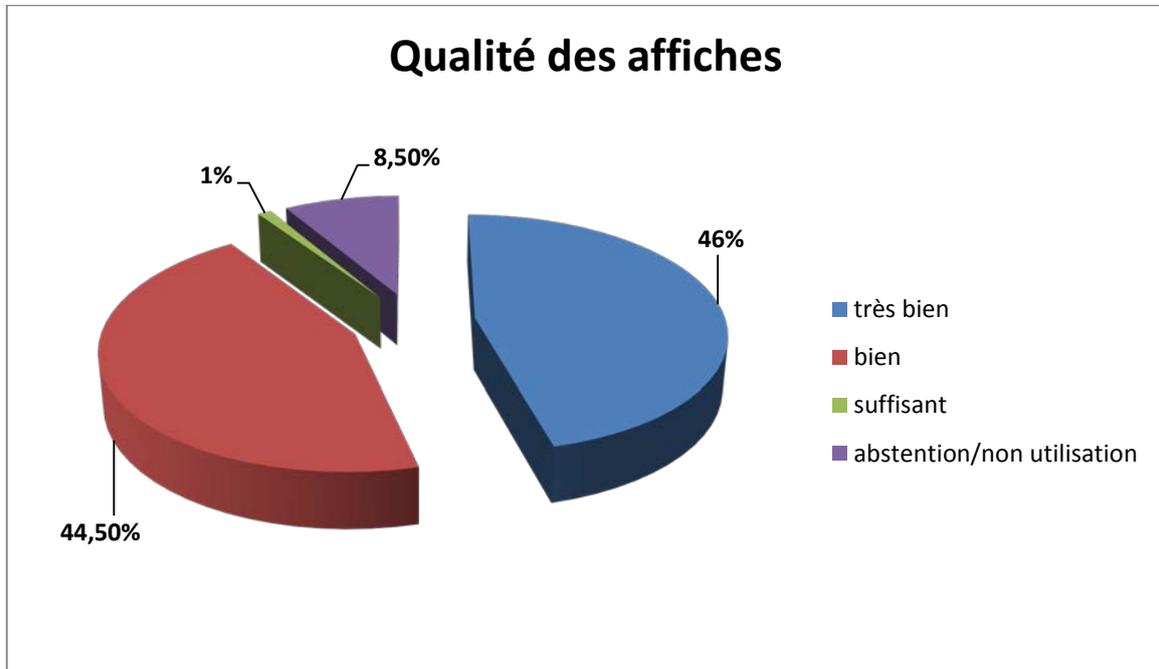
- **(97,72% du budget) des moyens financiers sont directement réinjectés dans le paiement des allocations de chauffage et leur gestion.**
  
- Via l'implication des chauffeurs des distributeurs, sous le logo "Geste Chaleureux", le secteur a contribué à informer un maximum d'ayant droits.

- Sur base d'un échantillonnage les CPAS ont répondu à une série de questions concernant le fonctionnement du Fonds dans le courant du mois d'octobre 2015. La majorité des réponses allait de bien à très bien; il est important de noter que les CPAS sont les partenaires principaux du Fonds étant donné que les demandes d'allocation(s) sont traitées par leur service.

Résultat de l'enquête de satisfaction auprès des CPAS concernant la communication émanant du Fonds Social Chauffage – réalisée durant le mois d'octobre 2015



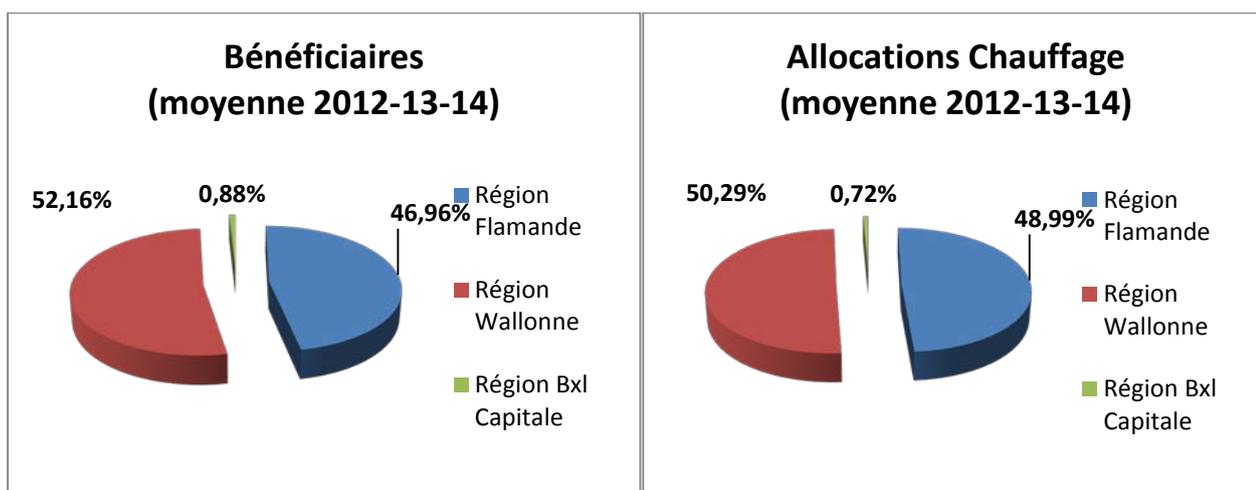
## Qualité des affiches



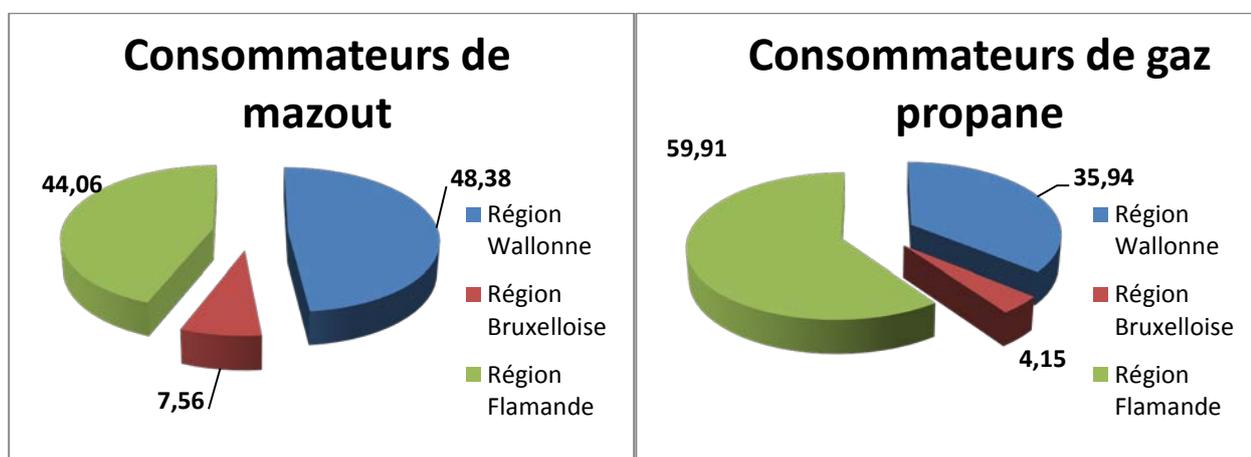
- Après 10 ans de fonctionnement, le Fonds Social Chauffage s'est acclimaté. Son personnel s'est familiarisé avec la matière et travaille en toute neutralité et en toute transparence avec les administrations concernées ;
- Notre site web **www.fondschauffage.be** est régulièrement consulté. Le plus important est que les ayants droits trouvent de plus en plus le chemin vers le Fonds Chauffage ;
- Le « Fonds Chauffage » en tant que marque est connu de tous.

Ci-après, vous pouvez retrouver certaines données financières:

	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
	2012	2012	2013	2013	2014	2014
<b>Région Flamande (308)</b>	47,66%	49,73%	47,44%	49,31%	45,77%	47,94%
<b>Région Wallonne (262)</b>	51,38%	49,47%	51,70%	49,96%	53,40%	51,44%
<b>Région Bruxelles-Capitale (19)</b>	0,96%	0,80%	0,86%	0,72%	0,83%	0,62%
<b>TOTAL</b>	<b>126.801</b>	<b>€ 24.455.078,06</b>	<b>121.649</b>	<b>€ 23.763.968,05</b>	<b>107.055</b>	<b>€ 20.256.096,32</b>



Estimation de la représentation du mazout de chauffage en Belgique:



Remarque :

On constate pour la région flamande ainsi que pour la Région Bruxelles-Capitale une baisse des bénéficiaires et ce, malgré la crise économique persistante et le prix du produit restant élevé.

Cette contradiction continue à s'expliquer par plusieurs facteurs :

- De nombreux logements sociaux continuent à être convertis du mazout de chauffage au gaz naturel, et ce pour toute la Belgique ;
- Des communes ont modifié leur réglementation et interdisent l'utilisation de moyens de chauffe au pétrole lampant dans leurs logements sociaux (la ville de Liège, par exemple) ;
- Les familles à faibles revenus se chauffant au mazout ont préféré opter pour un moyen de chauffe complémentaire/d'appoint au bois, pellets, charbon, d'autant plus, que les températures sont restées clémentes en 2014 ;
- À ce propos, les statistiques Smals montrent également une baisse de la consommation annuelle moyenne :
  - En 2013 la moyenne de litrage du mazout de chauffage en vrac pris en considération pour l'octroi de l'allocation de chauffage s'élevait à 1.320 litres/ménage.
  - En 2014 la moyenne de litrage du mazout de chauffage en vrac pris en considération pour l'octroi de l'allocation de chauffage s'élevait à 1.253 litres/ménage.

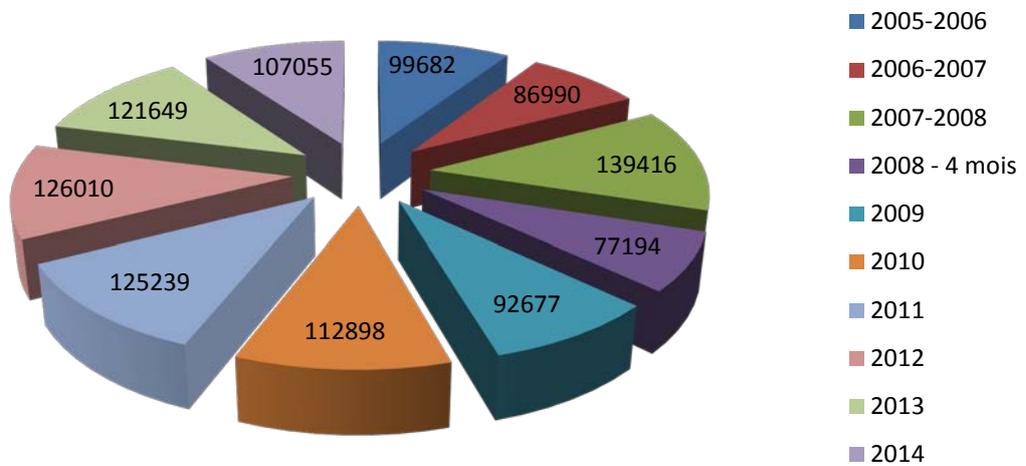
Par contre, on constate durant les 3 dernières saisons de chauffe une augmentation du nombre de ménages ayant demandé l'allocation forfaitaire :

**En 2012** : 7.344 ménages sur 126.801 ont fait appel à l'allocation forfaitaire (+/-5,79%) ;

**En 2013** : 8.564 ménages sur 121.649 ont fait appel à l'allocation forfaitaire (+/- 7,04%) ;

**En 2014** : 8.478 ménages sur 107.055 ont fait appel à l'allocation forfaitaire (+/-7,92%).

## Nombre de bénéficiaires allocation chauffage



### Conclusions :

#### Points positifs :

- 1 L'état fédéral en prolongeant l'agrément du Fonds Social Chauffage renouvelle son soutien aux plus démunis pour leur assurer un confort énergétique.
- 2 Les conditions climatiques exceptionnelles de 2015 ainsi que le prix des produits pétroliers plus abordables ont permis aux bénéficiaires de pouvoir soit pour une quantité égale de produit obtenir une allocation plus conséquente ou alors pouvoir se faire livrer une quantité plus importante de produit leur permettant de passer l'hiver décentement au chaud.
- 3 Le Fonds Social Chauffage compte également sur vous en 2016 pour diffuser notre mission.

Vous souhaitez obtenir une interview, des explications ou de plus amples renseignements en rapport avec ce communiqué de presse ?

Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.fondschauffage.be>.

Ou

**Madame LAURENT Véronique** (contact FR)

Adjointe à la direction générale

TEL. : 02/503.27.23

GSM. : 0471/69.45.71

Rue Léon Lepage 4

1000 Bruxelles

Ou

**Monsieur Walter KUYLEN** (contact NL)

Directeur Général Fonds Chauffage

TEL. : 02/503.27.23

Rue Léon Lepage 4

1000 Bruxelles